

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

ETAIENT PRESENTS : Serge TOUZELET, le Maire,

Mesdames CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, JOLLET-FARON Stéphanie, LE FLOCH Claire,
LUCAS Anne-Sophie, ROSSIGNOL Anne,
Messieurs DOS SANTOS Félisberto, GLEDEL Georges, MAYDIEU Bruno, MALFOY Michel, PESME
Olivier, SCIASCIA Romain, TRIOREAU Philippe.

ABSENT ET EXCUSE :

POUVOIR :

SECRETAIRE DE SEANCE : LE FLOCH Claire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/04/2021

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	14
Absents excusés	0
Pouvoir	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

I) DELIBERATIONS

- 01 – Approbation du procès-verbal du 8 mars 2021
- 02 – Finances : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 03 – S.M.A.E.P. : Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potables – Approbation des statuts
- 04 – Agglopolys : Approbation rapport C.L.E.T.C.

II) AUTRES POINTS

- 05 – Elus : Présentation des indemnités
- 06 – Décisions du maire
- 07 – Questions diverses

APPROBATION PROCES-VERBAL DU 8 MARS 2021 - DELIBERATION N° 2021-15

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 8 mars 2021. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES-
DELIBERATION N° 2021-16**

Chaque année, les taux d'imposition sont fixés en fonction des contraintes budgétaires et au vu des montants prévisionnels notifiés par les services fiscaux. Compte tenu de la nouvelle baisse de la dotation

globale de fonctionnement, des travaux en cours dont la fin des aménagements mairie-école et d'importants investissements nécessaires comme la construction d'un restaurant scolaire, Serge TOUZELET, le maire, propose d'augmenter d'un point le taux de la taxe foncière sur le bâti et de maintenir le taux de la taxe foncière sur le non bâti. Il précise que la moyenne du taux national pour la TFB est de 46.02% et du taux départemental 50.25%. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide d'appliquer, pour l'année 2021, les taux suivants :

TAXE FONCIERE S/ LE BATI	44.19%	Dont transfert du taux départemental de 24.40% à la commune en compensation de la suppression Taxe d'habitation
TAXE FONCIERE S/NON BATI	59.37%	Maintien du taux N-1

S.M.A.E.P. APPROBATION DES STATUTS - DELIBERATION N° 2021-17

Monsieur Michel MALFOY, premier adjoint, présente au Conseil municipal les nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Suèvres, Cour Sur Loire et Ménars. Ce syndicat a pour mission d'assurer, pour l'ensemble de ses communes, le pompage, la protection des points de prélèvements, le traitement, le stockage, le transport et la distribution de l'eau destinée à la consommation humaine. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le SMAEP.

AGGLOPOLYS – APPROBATION RAPPORT C.L.E.T.C. - DELIBERATION N° 2021-18

Monsieur Michel MALFOY, premier adjoint, présente au Conseil municipal le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) portant sur le transfert de la compétence des eaux pluviales urbaines (E.P.U.) de la commune à l'agglomération et ses impacts budgétaires. Pour Ménars, la participation financière est d'environ 12 000€ dont 10 000€ pour les investissements et 2 000€ pour l'entretien des réseaux. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport du 17 mars 2021 et charge le maire ou son adjoint d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

AUTRES POINTS

ELUS – PRESENTATION DES INDEMNITES

Comme le précise le statut de l'Elu, le nouvel article L.2123-24-1-1 du CGCT applicable aux communes mentionne que doivent être présentées, au Conseil municipal, les indemnités au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élus locaux. Il est préconisé de mentionner les sommes effectivement perçues sur l'année. Les indemnités de fonction sont fixées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut 1027 de rémunération de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et la population de la commune. A noter pour le maire, la reconduction du principe d'une rémunération réduite à 20% de l'indice brut (au lieu de 40.30%).

DECISIONS DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-21 du 25 mai 2020, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2021-DEC-02 du 11/03/2021* – Sinistre candélabre rue Emilie Pellapra – Indemnités des assurances Groupama.

INFORMATIONS S. TOUZELET

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les maires de France ont été consultés pour le maintien ou pas des élections fixées au **20 juin pour le premier tour et 27 juin pour le second tour.**

Monsieur Serge TOUZELET, le maire, a indiqué au Conseil municipal avoir répondu au sondage express être favorable au maintien des élections en juin et non à leurs reports.

COMITE JEUNESSE - Réunion du 19 mars

Demande d'une salle de la part des jeunes pour des activités et jeux.

Mise en place d'un évènement au city-stade le 19 juin.

COMITE MEMOIRE MENARSOISE – Réunion fixée au 22 avril à 18h30 à la mairie.

SITE MENARS

Site internet mis à jour par Romain SCIASCIA.

ANTENNE ORANGE

La décision de la mairie est suspendue dans l'attente des réponses techniques sollicitées conjointement auprès des responsables d'Orange et des autorités du Département.

INFORMATIONS M. MALFOY

SENTE : Plantation d'une haie (4 essences d'arbustes en alternance : Laurier du Portugal, Photinia, Laurier Tin, Eleagnus) de chaque côté sur les parties plates et plantation de jasmin sur la partie en pente.

TOILETTES SECHES : Installation prévue au plus tard le 15 mai.

INFORMATIONS G. GLEDEL

URBANISME

P.L.U.I. – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : la commission URBANISME s'est réunie le 16 mars pour intégrer le règlement de la commune à l'échelle de l'agglomération.

Z.A.C. DES COUTURES

Une réunion sur site a eu lieu le 9 avril avec l'aménageur NEXITY et l'architecte des bâtiments de France. Le rapport concernant les fouilles est reporté de trois mois et est attendu vers le 18 juin.

INFORMATIONS C. LE FLOCH

ECOLE : Fermeture et vacances scolaires avancées due à la crise sanitaire. Les élèves seront de retour le lundi 26 avril.

RPI : Réunion prévue le 15 avril pour préparer la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

CANTINE : CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) missionné pour le projet d'une nouvelle cantine. Deux visites ont eu lieu dans les communes de Saint Gervais la Forêt et la Ville aux Clercs.

INFORMATIONS E.CHATEIGNER – O.PESME

COMMISSION SECURITE

Diagnostic effectué par les services du Département pour la mise aux normes des panneaux de signalisation et autres, sécuriser la sortie parking de l'école publique et installer des ralentisseurs rue des Grèves.

CRISE SANITAIRE – VACCINATION

Bilan à envoyer à l'AMF 41 pour la vaccination des personnes de plus de 75 ans restant à vacciner sur la commune.

FETES ET MANIFESTATIONS – Dates à retenir

14 JUILLET : Fête nationale

5 SEPTEMBRE : Repas des Séniors

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
TOUZELET Serge, Le Maire		LUCAS Anne-Sophie	
CHATEIGNER Emilie 4 ^{ème} adjointe		MALFOY Michel 1 ^{er} adjoint	
COURTIN Magali		MAYDIEU Bruno	
DOS SANTOS Féliberto		PESME Olivier	
GLEDEL Georges 2 ^{ème} adjoint		ROSSIGNOL Anne	
JOLLET-FARON Stéphanie		SCIASCIA Romain	
LE FLOCH Claire 3 ^{ème} adjointe		TRIOREAU Philippe	